

Séance extraordinaire du 27 septembre 2010



2010-09
226

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 27 septembre 2010, à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe (absent)
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte .

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Le conseiller au siège # 5 étant absent, le conseil doit procéder avec l'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation.

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ORDRE DU JOUR INCLUS À L'AVIS DE CONVOCATION

- 1 - Constatation de la validité de l'avis de convocation
- 2 - Renonciation de l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Offre par Genivar pour l'étude préliminaire d'un bassin de rétention sur la 8e rue Ouest

- 5 - Mandat aux ingénieurs de Génivar pour les travaux sur la 15e rue Ouest (chaîne et trottoir)
- 6 - Entrée du ponceau 6x6 en arrière de la Caisse Populaire
- 7 - Démolition de la maison Legendre
- 8 - Clôture et Levée de l'assemblée

**2010-09
227**

04 - OFFRE DE GENIVAR POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LA 8E RUE OUEST

4 - OFFRE DE GENIVAR POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'UN BASSIN DE RÉTENTION SUR LA 8E RUE OUEST:

Attendu la résolution 2010-07-171 de ce conseil, datée du 12 juillet 2010, autorisant la direction générale à préparer, conjointement avec la municipalité de St Évariste de Forsyth, une demande formelle d'intervention, auprès de la MRC Beauce Sartigan, afin que soient aménagés des équipements de rétention sur le bassin Sud-Est des municipalités de St-Évariste et de La Guadeloupe

Attendu la proposition de Génivar d'une étude préliminaire visant l'aménagement d'un bassin de sédimentation au bas de la pente (ruisseau Lachance à la limite des territoires des municipalités concernées) tout juste en amont de la route de même que l'empierrement des trois (3) dernières courbes du ruisseau...le tout tel que déposé devant ce conseil.

Attendu que la municipalité a constaté des problèmes similaires importants, d'érosion et de drainage non contrôlé, à d'autres branches de la Rivière le Bras (arrière du garage municipal montant jusqu'au village de St-Évariste) (ruisseau Daniel Lessard, intersection route 269 et 26e avenue, montant jusque chez Camille Martin).

En conséquence,

- d'aviser Génivar que la municipalité considère cette proposition:
 - correcte pour la correction partielle des problèmes majeurs d'érosion et de drainage incontrôlé, pour le ruisseau Lachance
 - incomplète quant à la volonté municipale exprimée à la résolution 2010-07-171
- de demander à Génivar de présenter une proposition préliminaire plus complète qui servira d'assise de discussion entre les municipalités de St-Évariste de Forsyth et de La Guadeloupe, dans la perspective d'une demande d'intervention conjointe à la MRC Beauce Sartigan

Adopté unanimement

**2010-09
228**

05 - MANDAT À GENIVAR POUR TRAVAUX SUR LA 15E RUE OUEST

5 - MANDAT À GENIVAR POUR LES TRAVAUX SUR LA 15E RUE OUEST (CHAÎNE ET TROTTOIR):

Attendu la demande du propriétaire de "Résidence La Guadeloupe" (société à former) et de la future "Clinique médicale" à l'effet que la municipalité La Guadeloupe procède à l'installation de bordure de rue et de trottoirs sur un segment de 120 mètres de la 15e Rue Ouest.

Attendu la période de l'année, les risques d'instabilité du terrain et des coûts supplémentaires qu'entraînerait la réalisation des travaux cet automne.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- De mandater la firme d'ingénieur conseil Génivar inc. (bureau de St Georges) afin que soient préparés des plans pour la construction de trottoirs et de bordures de rue, pour ce segment de la 15e rue Ouest. Les plans devront inclure les données d'élévation des équipements par

rapport aux terrains adjacents de telle sorte que le promoteur privé puisse procéder, dès cet automne, à l'aménagement de ses espaces extérieurs.

- D'aviser le demandeur que la municipalité prévoira, à sa planification de travaux 2011, la réalisation des trottoirs et bordures de ce segment de la 15e Rue Ouest.

Adopté unanimement

**2010-09
229**

**06 - DEMANDE D'INTERVENTION À LA MRC BEAUCE SARTIGAN,
BRANCHE SUD DE RIVIÈRE LE BRAS**

**6 - DEMANDE D'INTERVENTION DE LA MRC BEAUCE SARTIGAN,
BRANCHE SUD DE LA RIVIÈRE LE BRAS**

Attendu le rapport de la firme Génivar Inc., déposé à une réunion antérieure de ce conseil, portant sur les modifications d'infrastructures à réaliser afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales lors de pluies abondantes.

Attendu que l'une des propositions vise l'amélioration de l'entrée du collecteur principal d'égout pluvial (6' x 6'), à l'arrière de la Caisse Populaire afin d'en augmenter l'efficacité de collection .

Attendu qu'en vertu d'un avis préliminaire du Ministère du Développement Durable de l'Environnement du Québec (MDDEP) les travaux projetés constitueraient une intervention dans un cours d'eau et, qu'en ce sens, cette intervention relève de la juridiction de la MRC Beauce Sartigan et que cette intervention nécessite l'émission d'un certificat d'autorisation du MDDEP.

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement:

- de solliciter l'intervention de la MRC Beauce Sartigan afin que soient exécutés des travaux de modification à l'entrée du collecteur pluvial principal (6' x 6') sur la branche sud de la Rivière le Bras (ruisseau de la station). Les travaux consistent en:
 - l'élargissement du bassin d'entrée et le biseautage de l'entrée du collecteur;
 - le déplacement de la grille de filtration, des branches et gros résidus, d'au plus 20 mètres en amont du ruisseau;
- d'informer la MRC Beauce Sartigan que la municipalité La Guadeloupe:
 - s'engage à assumer 100% des coûts de travaux et des frais contingents (ingénieurs, professionnels, frais d'administration et de gestion de dossiers, etc) relatifs au projet;
 - souhaite que soit mandaté au dossier la firme de génie conseil à laquelle elle confie habituellement ses dossiers, à savoir: Génivar;
 - souhaite être mandaté par la MRC Beauce Sartigan à titre d'exécutant des travaux;

Adopté unanimement.

**2010-09
230**

07 - DÉMOLITION DE LA MAISON LEGENDRE

7 - DÉMOLITION DE LA MAISON LEGENDRE:

Attendu que, dans le cadre des travaux de réfection de la 8e Rue Est (PRECO), la municipalité de La Guadeloupe a acquis l'immeuble Legendre située au 558, 8e rue Est.

Attendu que la municipalité a reçu au moins une note écrite à l'effet qu'un promoteur privé serait intéressé à acheter l'immeuble.

Attendu que la volonté de la municipalité est à l'effet que l'immeuble construit doit être, soit :

- déplacé sur le terrain actuel, afin de respecter les marges de recul, et rénové.
- démoli

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité:

- de reporter la démolition de l'immeuble Legendre
- de mandater la direction générale à procéder à un appel public de projets visant:
 - soit la démolition ou le déplacement de l'immeuble sur le terrain existant
 - sa rénovation ou toute autre proposition de construction d'immeuble à caractère multi locatif
- d'informer les soumissionnaires que la municipalité retiendra, pour analyse, les projets ayant le plus grand impact de création de valeur.

Adopté unanimement

08 - PÉRIODE DE QUESTION

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de citoyens

**2010-09
231**

09 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20.45 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.